



Les migrations Une histoire de l'humanité



L'homme est une espèce qui s'est toujours déplacée sur la surface de la terre. L'Homo Sapiens, l'espèce à laquelle tous les hommes actuels appartiennent, a quitté son berceau africain, sans doute en plusieurs vagues, il y a déjà 180 000 ans. Progressivement, il a occupé toutes les régions du monde, poussé par les variations climatiques, la recherche de conditions de vie plus favorables, et peut-être simplement l'envie de découvrir.

Il est arrivé en Europe, il y a 40 000 ans. Appelé « l'homme de Cro Magnon », il a remplacé une espèce plus ancienne, « l'homme de Neandertal ». On a maintenant la preuve que ces deux espèces se sont côtoyées et métissées.

QUI A FAIT LA POPULATION DE LA FRANCE ?

Par la Méditerranée et par la vallée du Danube, des peuples avaient apporté avec eux, en Europe de l'ouest, les grandes inventions du Proche Orient : l'agriculture, l'élevage, et plus tard les métaux. On appelle cette époque le Néolithique.

Les Celtes sont la dernière vague venue d'Europe centrale, il y a environ 3 000 ans. Les Gaulois en font partie.

Les Romains ont occupé la Gaule il y a 2 000 ans, faisant naître la civilisation gallo-romaine.

Les peuples germaniques, entre les années 300 et 500 après Jésus Christ, ont progressivement occupé les différentes parties de l'empire romain. Sur le territoire de la France actuelle, ce sont les Wisigoths au sud, les Burgondes à l'est et **les Francs** au nord ... Ces derniers ont fini par imposer leur domination et ont donné leur nom aux « Français » ...

Depuis, bien d'autres mouvements de population ont fait la France et l'Europe. Nous allons le voir dans les pages suivantes.

De quoi parle-t-on ?

"Les chiffres sont accablants : il y a de plus en plus d'étrangers dans le monde."

Pierre Desproges

Humour et dénonciation d'une triste bêtise ?

Un étranger est quelqu'un qui a une autre nationalité :
tout le monde est l'étranger de quelqu'un...

Les « **migrants** », du verbe migrer, sont ceux qui se déplacent ...
Mais ce n'est pas si simple !

Il n'y a pas de définition officielle, mais l'Organisation des Nations Unies désigne comme « **migrant international** » *quelqu'un qui vit pour une durée égale ou supérieure à un an dans un autre pays que celui où il est né.*

Mais on pourrait objecter que ce mot n'est pas juste : les « migrants » ne le sont en réalité que pendant la période où ils sont en mouvement, en cours de déplacement. Ensuite, par rapport au pays qu'ils ont quitté, ils sont des « **émigrés** ». Par rapport au pays où ils sont installés, ils sont des « **immigrés** ». Ils garderont ce statut toute leur vie, même s'ils acquièrent la nationalité de leur nouveau pays. Il ne faut donc pas confondre les immigrés avec les « **étrangers** », résidents ou non, un mot qui désigne ceux qui ont une autre nationalité que celle d'un pays donné.



Ces « migrants » peuvent aussi être classés en plusieurs catégories :

- ➡ beaucoup se déplacent pour trouver une vie meilleure, pour eux ou leurs enfants; les déséquilibres économiques mondiaux rendent la vie impossible dans de nombreuses régions du monde
- ➡ les étudiants, les universitaires, les cadres et les intellectuels, les agents commerciaux ou industriels s'installent de plus en plus dans le monde entier pour leurs activités
- ➡ les hommes, c'est dans leur nature, peuvent aussi avoir tout simplement envie de vivre ailleurs, autrement, de rejoindre ou fonder une famille dans un autre pays
- ➡ Enfin il y a les réfugiés...

Les Nations-Unies ont défini comme **réfugiés** ceux qui ont quitté leur pays parce qu'ils estimaient ne plus pouvoir y vivre en sécurité. Ils ont fui des situations de guerre, de destruction de leur habitat, de massacres divers, ou des persécutions dont ils sont l'objet pour des raisons d'origine, de religion, de politique ou pour toutes sortes de raisons (mœurs, traditions, mafias, etc.).

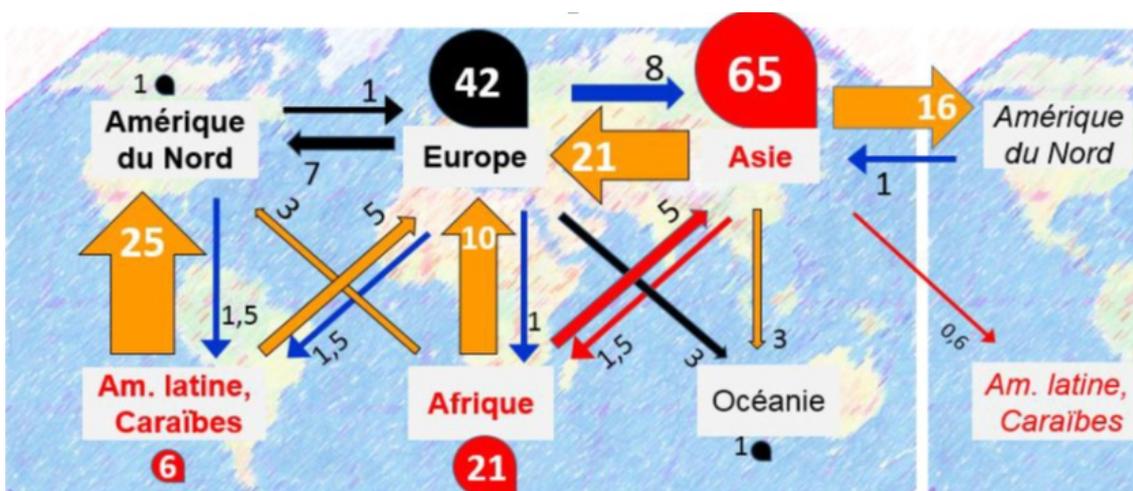
Ils sont reconnus par la convention de Genève de 1951, que tous les pays signataires doivent respecter, mais dans le cadre de leur propre législation. Les réfugiés peuvent aussi être protégés par d'autres statuts, permanents ou temporaires en fonction des crises.

Ceux qui souhaitent une protection en font la demande auprès de l'État où ils se sont réfugiés. En attendant la réponse, ils sont des « demandeurs d'asile ». Le nombre des demandes d'asile est actuellement en baisse : dans les pays de l'OCDE (Organisation pour la Coopération et le Développement Economiques, les 37 pays les plus développés), on a enregistré 1,07 million de demandes en 2018, après 1,26 million en 2017, loin du record de 2015, avec 1,65 millions. 85% des réfugiés le sont dans un pays voisin du leur.

Le Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR), organe de l'Organisation des Nations Unies (ONU), veille et aide à la mise en œuvre de cette protection. Il a des programmes pour soutenir les réfugiés internationaux, mais aussi pour ceux qui se déplacent à l'intérieur d'un pays et qu'on appelle les **déplacés**.

Origine des 260 millions d'émigrés/immigrés de la planète en 2016

Source : matrice bilatérale des migrations (FMI, Banque mondiale, OCDE) F. Héran, CdF 3



Combien ?

Les migrants internationaux sont environ **272 millions**, soit 3,5% des 7,5 milliards d'êtres humains. Parmi eux, les réfugiés internationaux sont 70 millions.

Les migrants intérieurs, les « déplacés », sont 740 millions.

Il y a donc **1 milliard de gens qui sont en situation de mobilité**, environ les deux tiers dans leur propre pays et les autres à l'étranger.

**La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
(DUDH, en 1948)**
met le droit à la mobilité au rang des droits
fondamentaux de l'homme



Article 14

1. Devant la persécution, toute personne a le droit de **chercher asile** et de **bénéficier de l'asile** en d'autres pays.

Article 13

1. Toute personne a le droit de **circuler librement** et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat.
2. Toute personne a le droit de **quitter** tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.



UNE QUESTION NOUVELLE ?

Une question nouvelle est en train de se poser à l'humanité : celle du changement climatique et des problèmes environnementaux. La désertification de régions entières, la montée des océans, la pollution de certaines zones commencent déjà à rendre une partie de la planète inhabitable. Assez rapidement, il se peut qu'un quart de la population mondiale doivent se déplacer ...

Les instances internationales devront forcément prendre en charge cette question des « réfugiés environnementaux », qui n'ont pas encore de reconnaissance officielle.

Des diasporas

Ce mot n'a pas de définition officielle. On l'utilise pour désigner des populations qui sont issues d'un même pays et qui, après leur installation dans d'autres pays, ont conservé des liens culturels ou économiques entre eux et avec leur communauté d'origine.

Cette situation est très variable et évolutive. Les liens de chaque personne avec une culture, une mémoire ou une religion peuvent être plus ou moins intenses et souvent disparaître au fil des générations.

Les diasporas sont nombreuses dans le monde : arménienne, italienne, chinoise, sénégalaise, etc ... Prenons deux exemples en Europe.



Le juif errant - Marc Chagall

Les **Juifs** ont une longue histoire de déplacement et d'installation dans diverses régions du monde. Dans l'Antiquité, ils se sont dispersés dans tout l'empire romain. Progressivement, plusieurs communautés, tout en restant unies par la religion, ont développé des identités culturelles et linguistiques différentes.

On distingue en particulier en Europe de l'est les communautés ashkénazes et dans l'espace méditerranéen, les communautés sépharades. Les migrations ont continué au fil de l'histoire, souvent sous la pression des persécutions.

En 1492, quand la reine Isabelle la Catholique expulse les juifs d'Espagne, la plupart trouvent refuge dans l'empire ottoman et au Maghreb.

L'est de l'Europe a accueilli pendant longtemps les juifs, qui étaient davantage persécutés en Europe de l'ouest, mais aux 19^e et 20^e siècles, la situation s'est inversée : fuyant les pogroms, puis les persécutions nazies, de nombreux juifs sont partis en France ou aux États-Unis. Après la création d'Israël (1948), un certain nombre ont rejoint ce nouvel Etat.

La population actuellement reconnue comme juive compte environ 14 millions de personnes, dont 6 millions en Israël, à peu près autant aux USA et environ 500 000 en France.

Les **Roms** : ce terme a succédé à celui de Tsiganes et désigne maintenant toute une série de populations installées dans différents pays d'Europe où ils portent des noms variés, parlent des langues différentes plus ou moins apparentées, mais ils partagent une origine et une culture en partie commune. Ils sont issus d'une longue migration au fil des siècles, mais contrairement à un préjugé, seuls 2%, en Europe, ont conservé un mode de vie nomade. Ils sont surtout identifiés par le statut discriminatoire qu'ils ont subi et subissent encore presque partout en Europe.

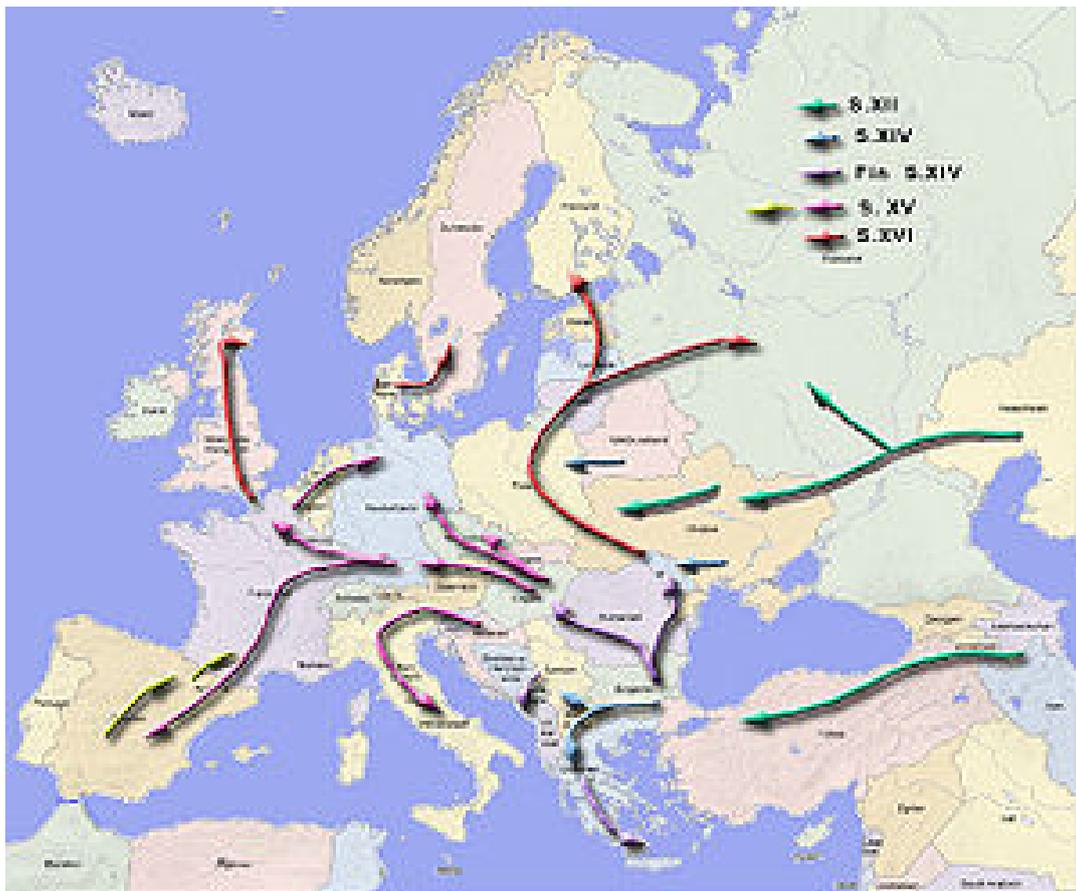


Image de la migration Rrom dans l'histoire

En Roumanie, leur statut d'esclave n'a été supprimé qu'en 1865. L'idéologie nazie a même eu un projet génocidaire, qui a provoqué l'assassinat de plusieurs centaines de milliers d'entre eux à travers l'Europe. On sait maintenant que vers l'an 1 000 des peuples du nord de l'Inde sont partis vers l'ouest et, spécialisés dans certains métiers, ils ont progressivement gagné le Proche-Orient et finalement l'Europe.

On estime actuellement leur nombre en Europe à une dizaine de millions.

En France, ils seraient 350 000. Mais comme pour toutes les populations, les processus d'assimilation partielle ou totale rendent les comptabilisations impossibles.

Quant aux Roms de Roumanie, dont on a beaucoup parlé, ils sont en France, depuis les années 2 000, et en nombre à peu près stable, environ 15 000.

L'EUROPE, TERRE D'EMIGRATION

Depuis 1820, les Etats unis ont accueilli 70 millions d'immigrants. Pendant tout le 19° siècle et le 20° siècle, les Européens (Irlandais, Allemands, Italiens...) émigrent vers l'Amérique, pour des raisons économiques (grande famine en Irlande vers 1849), pour des raisons politiques (les juifs persécutés en Europe au 20° siècle), ou simplement pour chercher une vie meilleure (ruée vers l'or, espoir d'un travail). De 1892 à 1922, 20 millions d'immigrants débarquent à New York, près de 5 000 par jour !

Les Italiens partent aussi massivement en Amérique du sud : entre 1857 et 1940, 3 millions d'Italiens s'installent en Argentine. En France, ce sont surtout les Alsaciens, les Lorrains et les Basques qui émigrent : au Chili, 21% de la population a des origines basques !

Les Amériques ont connu une autre migration de masse, forcée celle-là. C'est la traite négrière : du 16° au 19° siècle, 12 millions d'Africains furent déportés de façon violente vers l'Amérique du nord, les Antilles, le Brésil... Ils y furent réduits en esclavage, leurs descendants sont devenus une composante importante de la population de ces pays.



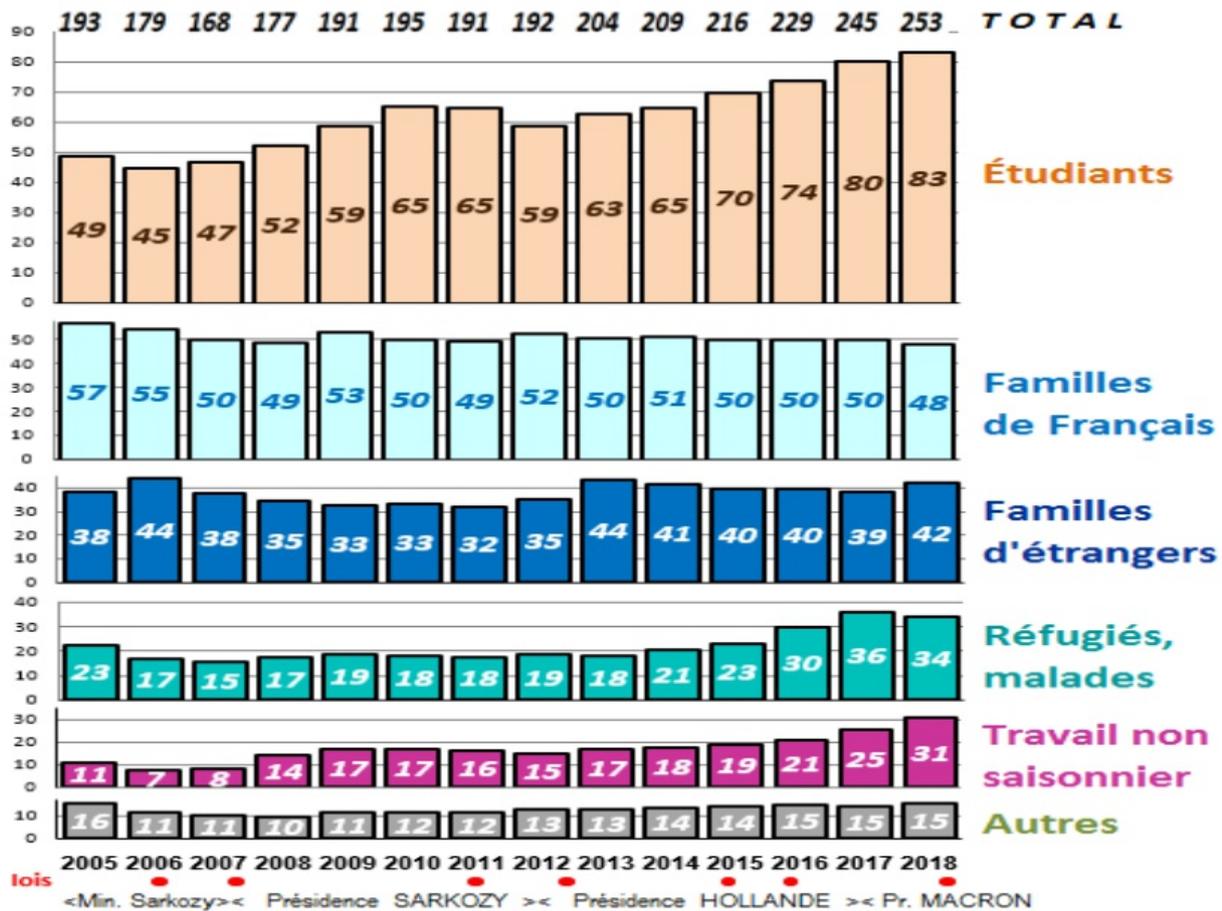
EHESS

UNE COMPOSANTE DE LA FRANCE

Des apports de population ont toujours enrichi la population de la France. Mais le processus a pris une autre dimension à partir du 19° siècle. Avec les mines et l'industrialisation, l'est de la France a d'abord attiré une abondante main d'œuvre belge, polonaise, puis italienne. Pendant la période de reconstruction et de développement qui a suivi la seconde guerre mondiale, la France et les grandes entreprises ont fait venir une nouvelle immigration, recrutée sur place, surtout en Afrique du nord.

Un tournant majeur s'est produit en 1974. Sous la pression de la crise économique, la France décrète la fin de l'immigration économique. Les travailleurs qui sont là comprennent qu'ils ne doivent pas repartir et décide de faire venir leurs familles. Le regroupement familial devient l'immigration majoritaire. Le droit de vivre en famille est garanti par les conventions internationales et il est confirmé comme droit fondamental par le Conseil d'Etat en 1978. Mais l'Etat durcit régulièrement les conditions de son exercice.

Un autre droit est imprescriptible et inconditionnel, c'est le droit d'asile : il relève de la Convention de Genève de 1951 sur les réfugiés et est garanti par l'ONU. Le tableau ci-joint montre que les composantes de l'immigration sont actuellement à peu près constantes.



Source : DGEF, fichier AGDREF F. Héran

COMMENTAIRE : SAVOIR LIRE LES CHIFFRES

On entend souvent dire que la France a accordé 255 550 titres de séjour en 2018. Certains interprètent ce chiffre comme l'expression d'un « flux migratoire » important. Comment faire une lecture critique de ce chiffre brut ?

Plusieurs remarques s'imposent :

Il s'agit des titres accordés, pas des entrées. Certains de ces titres sont l'aboutissement d'une présence parfois ancienne (par exemple les régularisations de « sans papiers » présents depuis au moins 5 ans).

En matière démographique, ce qui compte, c'est le solde, c'est-à-dire la différence entre les entrées et les sorties. Or il y a des immigrés qui repartent dans leur pays d'origine ou vont ailleurs. Il y a aussi des Français qui émigrent. En réalité, ce qu'on appelle « **le solde migratoire** » est d'environ la moitié, soit 120 000 personnes.

Quand on étudie le tableau des composantes de ces titres attribués, on voit que la majorité est constituée par les étudiants (qui pour l'essentiel repartiront), les regroupements familiaux et les réfugiés (deux catégories qui exercent leur droit constitutionnel). L'immigration de travail, sur laquelle pourraient porter des quotas, ne concerne que 31 000 personnes.

Quant aux demandes d'asile, la France en a enregistré 122 743 en 2018. Mais ce ne sont pas autant d'arrivées en France ! Il n'y a que 113 322 premières demandes (le reste vient des réexamens). Et parmi ces demandes, 35 000 relèvent du « règlement de Dublin », c'est-à-dire de personnes ayant déjà fait une demande dans un autre pays d'Europe, continent où elles séjournent donc depuis un certain temps. Au total, 36% ont obtenu une réponse favorable (46 700 personnes, mineurs inclus).

EUROPE : UN SIECLE DE MOUVEMENTS

Les mouvements de populations sont continus, mais on peut citer quelques « pics migratoires » qui ont marqué l'Europe au 20^e siècle. L'importance des chiffres et la faiblesse des conséquences actuelles donnent une mesure des événements qui sont actuellement vécus comme des « crises migratoires ».

Les migrations, quand elles prennent une forme un peu rapide, alimentent des sentiments de peur, que certains manipulent et exploitent dans un but politique.

C'est ce qu'on a pu voir en 2015 et 2016. La guerre faisait rage en Syrie et les pays voisins connaissaient un afflux de réfugiés : 2 millions en Turquie, 1,2 million au Liban, 600 000 en Jordanie, 250 000 en Irak. Une partie de ceux-ci ont cherché refuge en Europe, en particulier en traversant, de façon dramatique, parfois mortelle, la mer Egée, la Grèce et les Balkans. C'est ainsi qu'environ 1,2 million de réfugiés sont arrivés en Europe, surtout en Allemagne. Mais il faut se rappeler que l'Union Européenne compte 511 millions d'habitants, ce qui fait donc un apport de population de ... 0,2% !

Depuis cette date, l'origine des réfugiés qui atteignent l'Europe s'est diversifiée. Ils sont chassés par de différents conflits : Afghanistan, Soudan, Erythrée ...

Mais leur nombre a considérablement diminué : 580 000 en 2018.

Les Arméniens

Dans les années qui ont suivi le génocide des Arméniens en 1915, de nombreux survivants se sont réfugiés en France. A Marseille, un quartier est devenu « la petite Arménie ». On estime qu'au début des années 1920, environ 60 000 réfugiés arméniens seraient arrivés en France. D'autres vagues de réfugiés sont venues de Russie. Les Arméniens ont connu à la fois une parfaite intégration dans la société française et le maintien de liens culturels très forts entre eux. Ils ont donné à la France de nombreux artistes (Charles Aznavour, Michel Legrand, Henri Verneuil), sportifs (Alain Prost) et politiques (Missak Manouchian, Édouard Balladur).



La crise des "boat people"

En 1979, après la fin de la guerre en Indochine (Vietnam, Laos et Cambodge), de nombreuses personnes fuient ces pays sur des bateaux de fortune. Ce drame est largement médiatisé. Combien de ces réfugiés d'Indochine la France a-t-elle accueillis et aidés à s'installer et à s'intégrer sur son sol ? En quelques mois, plus de 128 000 Vietnamiens, Cambodgiens et Laotiens sont installés légalement en France.

Fin de la guerre d'Algérie

La fin de la guerre d'Algérie, en 1962, s'accompagne d'un mouvement massif des Algériens d'origine européenne. Au total, la France accueille 870 000 « rapatriés », alors souvent appelés « Pieds Noirs ». En 1961 : 150 000 ; en 1962 : 620 000 (dont 300 000 pour le seul mois de juin) ; en 1963-64 : 100 000. Environ 200 000 sont restés en Algérie.

Pendant la même période, la France accueille, entre 1962 et 1963, 42 000 « harkis », combattants algériens de l'armée française. En comptant leurs familles, ce sont 91 000 personnes au total, entre 1962 et 1968, qui s'installent en France, dans des conditions désastreuses. Certains sont confinés dans des camps où les familles vivront isolées pendant des années.



Après 1945

Avec la libération des camps de concentration nazis, la fin de la guerre et les changements de frontières, vont se produire des déplacements de population sans précédent : 16 à 18 millions de personnes civiles sont des réfugiés, pour des raisons très diverses. À la fin de 1945, la plupart de ces personnes ont été rapatriées chez elles. Il demeure environ un million de personnes dans les centres, non-rapatriables pour diverses raisons. Certains étaient expulsés de leur pays d'origine, ou ne souhaitaient y pas retourner.

Le 29 octobre 1946, l'Allemagne occupée accueillait déjà 9,5 millions de réfugiés et d'expulsés : 3,6 millions dans la zone britannique, 3,1 millions dans la zone américaine, 2,7 millions dans la zone soviétique, 100 000 à Berlin et 60 000 dans la zone française.

Ces nombres augmentèrent par la suite avec l'arrivée de 2 millions de nouveaux expulsés. L'Allemagne de l'Ouest comptait 7,9 millions de réfugiés en 1950, soit 16,3 % de la population. Ce nombre atteignait 4,4 millions (24,2 % de la population) en Allemagne de l'Est. 500 000 autres réfugiés trouvèrent refuge en Autriche et dans d'autres pays.

Wikipedia

La chute du « rideau de fer », en 1990, a provoqué le déplacement de presque 400.000 migrants venus des pays de l'est. Depuis, quelque 200.000 personnes continuent d'arriver chaque année en provenance des républiques de l'ex-URSS.

je suis tu es
nous sommes tous
migrants



OUI
au droit
de trouver
asile dans
le pays de
son choix !

Mouvement citoyen pacifiste de sensibilisation et de plaidoyer autour du drame humanitaire des migrants en Europe www.tousmigrants.org

Quel avenir ?

Actuellement, beaucoup de pays, cédant à une partie de leur opinion publique, développent une politique hostile à l'immigration, parfois de façon brutale et indépendante des réalités humaines. Depuis 1945, la France a voté une loi sur l'immigration tous les deux ans en moyenne, sans parler d'innombrables décrets et circulaires. Le but est toujours de rendre les conditions d'accès au pays plus difficiles. Le principal résultat est de rendre la vie des immigrés plus précaire et leur intégration plus compliquée.

Un peu partout on voit s'ériger des « murs » inefficaces, mais violents et symboliques d'une volonté de fermeture. Ils obligent les migrants à s'en remettre à des mafias de passeurs et à emprunter des parcours longs et dangereux, parfois mortels. En France, on connaît les situations de Calais ou de la frontière franco-italienne.

Depuis 20 ans, la Méditerranée est le théâtre de drames indignes d'une Europe civilisée. En 2018, au moins 2.262 migrants sont morts en tentant de la traverser (en 2017, c'était 3.139), tandis que 113.482 personnes sont arrivées par la mer en Espagne, en Grèce ou en Italie, puis ont gagné le reste de l'Europe.

Dans cette même Europe, des associations et des citoyens refusent l'enfermement, assurent la solidarité humaine avec les migrants et réfléchissent à un autre avenir planétaire. En France, un vaste collectif appelé « Les États Généraux des Migrations » a adopté « 12 engagements pour une politique migratoire européenne solidaire favorisant la paix dans le monde ».

L'ONU traite depuis longtemps ces questions, avec l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), et avec le Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR). Depuis 2016, a été négocié un « **pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières** », finalement adopté en 2018 sous le nom de Pacte de Marrakech. Malgré ses limites, il affirme que les migrations sont un problème collectif et que la communauté internationale doit se doter d'une nouvelle approche des migrations fondée sur la perspective d'une humanité unie qui circule librement dans le « village planétaire » où nous vivons maintenant.





LE JEU DES INTOX



Les immigrés, ça coûte cher !

On croit souvent que les immigrés sont une charge pour les pays d'accueil. Pourtant les économistes disent généralement le contraire ... Pourquoi ?

Parce que c'est une population d'adultes déjà formés et d'âge actif (à 80%), alors que l'enfance et la vieillesse sont les âges qui coûtent. Parce que toute population supplémentaire est une source de consommation, d'activité d'impôts et cotisations. Parce qu'ils occupent des emplois pour lesquels les pays d'accueil sont déficitaires.

On considère que dans un pays comme le nôtre, 100 000 nouveaux migrants, c'est 0,1% de la création de richesse (PIB = Produit Intérieur Brut) en plus. L'Europe, dont la population vieillit ou diminue, ne pourra pas se passer d'une immigration.



Le développement pourrait limiter les migrations !

Contrairement à un préjugé répandu, ce ne sont pas les plus pauvres qui migrent le plus. La majorité des migrants viennent de pays économiquement intermédiaires et appartiennent aux classes moyennes. Ce sont eux qui ont les moyens culturels, économiques, relationnels de rêver à une vie meilleure et de partir à sa recherche. Il faut bien sûr favoriser le développement des pays pauvres, mais en sachant qu'il transforme l'ambition des peuples et favorise les mouvements migratoires.



L'émigration ruine les pays de départ !

On évoque souvent « la fuite des cerveaux ». C'est vrai : le pays de départ perd les capacités de citoyens qu'elle a élevés et formés. Mais il y a aussi d'importants bénéfices. Ces émigrés envoient de l'argent à leurs familles ou à leurs communautés : la Banque Mondiale estime à 550 milliards de dollars ces transferts, trois fois plus que l'Aide Publique au Développement. A part l'argent, ils font circuler bien d'autres choses : les technologies, les idées et des rêves d'évolutions qu'ils ramènent chez eux.



m o u v e m e n t
contre le **r**acisme
et pour l'**a**mitié
entre les **p**euples

Suivez nous :



www.mrap.fr



MRAP



@MRAP_Officiel